



COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION (CSA)

SGAMI-SUD

DÉCLARATION LIMINAIRE

12 AVRIL 2023

Monsieur le Président,

Depuis des semaines les mobilisations contre le projet de réforme des retraites se succèdent. Des millions de personnes sont dans la rue pour dire leur rejet de ce texte injuste socialement et inutile économiquement. La population et les salarié-es rejettent très massivement ce projet qui voudrait les faire travailler deux ans de plus ; rejettent ce projet qui aggraverait la situation des femmes ; rejettent ce projet qui accentuerait le mal-être au travail et enverrait de très nombreuses personnes dans la précarité.

Face à cette opposition massive au projet, il y a un président de la République complètement sourd qui refuse d'entendre les organisations syndicales représentant des millions de personnes. C'est irresponsable parce que le mépris ne devrait jamais être une option ; parce que le refus de dialogue est dangereux, à l'instant et à terme.

Or, pour dialoguer, il faut être deux. Ce qui constitue une évidence doit pourtant être rappelé. Pour dialoguer, il faut accepter le principe de ne pas être d'accord. Pour dialoguer, il faut être capable d'accepter la contradiction. Il en va de la vie démocratique comme dans la vie tout court.

Monsieur le Président, si l'administration que vous représentez défend ses intérêts, la CGT défend ceux des agents, dont les intérêts ne sont pas les vôtres.

Dire cela ne veut pas dire que tout dialogue est impossible. Dire cela ne doit pas empêcher de respecter le rôle de chacun. Dire cela ne doit pas constituer un prétexte pour refuser d'entendre les revendications et les propositions de la CGT à travers les agents que nous représentons et défendons.

Si la CGT siège aujourd'hui dans cette instance parce que des agents ont voté pour elle aux dernières élections professionnelles. Avec plus de 21 pourcents obtenus, la CGT a réussi à avoir 2 représentants au CSA du SGAMI-Sud. Vous ne pouvez ignorer cette réalité. Vous n'avez pas à choisir vos interlocuteurs. Ce sont les principes de la démocratie sociale, comme nous-mêmes ne portons pas de préjugé sur les interlocuteurs que la vie administrative nous amène à rencontrer.

Monsieur le Président, comme vous le savez les instances dites de dialogue social ont connu des évolutions depuis leur apparition dans la fonction publique. Cela a permis aux fonctionnaires et agents publics de pouvoir être représentés par les organisations syndicales, et à travers elles de pouvoir s'adresser aux représentants de l'administration. C'est ainsi qu'ont fonctionné les CTP puis CT, et les CHS puis CHSCT, aux prérogatives assez importantes pour la défense des droits des salariés.

Mais, à l'instar de celles du secteur privé, ces instances ont disparu dans la fonction publique. En effet, la loi du 6 août 2019 a supprimé les CT et les CHSCT, comme elle a supprimé les compétences des CAP en matière de mobilité et d'avancement. Il s'agit de très graves reculs pour les droits des agents car ils en subissent les effets et conséquences.

Si aujourd'hui se tient le premier CSA, pour la CGT il ne saurait être question de limiter le dialogue avec les représentants de l'administration à la tenue d'un CSA ou deux par an, et de la tenue d'une formation spécialisée en matière de santé au travail.

Alors que l'année est déjà bien entamée, tenir un CSA le 12 avril au SGAMI-Sud, structure qui comporte 1 000 agents, constitue un manque de considération du personnel, un mépris de classe ! Nous ne nous contenterons pas de deux CSA obligatoires ! Au-delà, la CGT demande que des groupes de travail soient constitués, que des réunions informelles se déroulent pour porter à votre connaissance des difficultés rencontrées par les agents. Oui, pour dialoguer il faut être deux, et ce dialogue doit être nourri et régulier.

La CGT ira donc à votre rencontre et celle de l'administration à chaque fois que cela sera nécessaire. Et les situations sont nombreuses et récurrentes. De nombreux agents rencontrent des difficultés, pour certains sont en souffrance. Ces situations sont de plus en plus fréquentes. Et ce n'est pas le fruit du hasard. Les charges de travail se

multiplient, les moyens et les effectifs diminuent, les services sont sans cesse réorganisés, le management est souvent méprisant, les difficultés et souffrances ne sont pas ou trop peu prises en compte.

C'est un non sens que de continuer toujours dans la même voie qui mène dans le mur. Comme le dit Albert Einstein, « la folie, c'est de faire toujours la même chose et de s'attendre à un résultat différent ». La CGT demande que soit mis fin à cette folie administrative qui détruit des vies, casse des collectifs et dégoûte du travail dans l'administration.

Au SGAMI-Sud, la CGT dénonce le fait que les avancements choisis par l'administration ciblent Marseille. Par exemple concernant les ATP1, la proposition émanant de notre SGAMI, sur 13 avancements il y en a 5 à Marseille, 2 à Toulouse, 1 à Nice, 1 à Perpignan, 1 à Nîmes, 1 à Hyeres, 1 à Montpellier, et 1 en Corse. La demande de notre syndicat est l'équilibre des postes sur l'ensemble des sites !

Monsieur le Président, Marseille n'est ni la capitale ni le centre de la France.

Concernant les postes d'encadrement, la CGT dénonce qu'ils sont toujours en faveur de Marseille : si les agents y évoluent et peuvent prendre des postes d'encadrement, les autres sites doivent se contenter de détachement qui sont systématiquement voués à l'échec. A quel moment allez-vous valoriser la carrière de VOS agents, enfin pas seulement les agents Marseillais mais TOUS les agents, qui sont normalement aussi les vôtres...

Monsieur le Président, Marseille n'est ni la capitale ni le centre de la France.

Au sujet de la prime d'indemnité de sujétion spéciale (ISS) qui permet l'attractivité sur les missions police, à quel moment le SGAMI-Sud ne sert-il pas la police ? Concrètement un agent qui travaille en CRS et qui aurait besoin d'une technicité supérieure pour accomplir une mission se verrait faire une demande en SGAMI, ce qui veut dire que la personne qui ferait le travail serait payé 200 € de moins ? Pouvez-vous nous expliquer ?

Il en va également des subventions pour les restaurations : il y a une différence de traitement entre Marseille et les autres sites. La CGT demande que **L'ENSEMBLE** des sites bénéficient de la subvention, et de la possibilité d'en bénéficier. De même pour les pointages et les mises à disposition de véhicules : il ne doit pas y avoir de différence de traitement !!!

Monsieur le Président, Marseille n'est ni la capitale ni le centre de la France.

En matière de santé, pouvez-vous nous dire comment un agent de 64 ans démontera une boîte de vitesse d'un Ford Transit ? Effectivement quand on est directeur ou adjoint et qu'on passe sa journée assis derrière son bureau, la pénibilité peut sembler différente...

La CGT avait posé la question pour savoir si les formations SST étaient obligatoires. L'administration s'était engagée à répondre . Elle ne l'a pas fait. Où en est-on ? Sur ce sujet comme sur d'autres, l'administration ne fait pas de suivi. La CGT demande donc que soit mis en place un tableau de suivi des sujets abordés en CT et désormais en CSA.

La CGT vous remercie, Monsieur le Président, pour l'attention portée à notre déclaration.

Les représentants CGT au CSA